



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2004
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement

Trente-septième session

22-26 mars 2004

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Exécution du programme et futur programme de travail
du Secrétariat dans le domaine de la population**

Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007

Note du Secrétaire général

1. La Commission de la population est saisie d'une note du Secrétaire général sur la préparation du cadre stratégique pour la période 2006-2007. À cet égard, l'attention de la Commission est appelée sur la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général d'établir et de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 comprenant une première partie (plan-cadre) et une deuxième partie (plan-programme biennal), destiné à remplacer le plan à moyen terme sur quatre ans.

2. L'attention de la Commission est appelée en outre sur la règle 104.6 du Règlement et des règles révisées régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8):

« Le Secrétaire général prend des mesures appropriées pour présenter des propositions aux organes sectoriels, techniques et régionaux, afin de leur permettre d'examiner les parties du plan à moyen terme ou de ses révisions qui les concernent, en vue de faciliter leur examen ultérieur par le Comité du programme et de la coordination et de l'Assemblée générale. »

* E/CN.9/2004/1.



3. La Commission est invitée à examiner le projet de plan-programme biennal pour la population figurant dans l'annexe à la présente note et à faire part de ses observations au Secrétaire général. Le plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session, et les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. L'annexe comporte également les principaux textes portant autorisation de ce sous-programme.

Annexe

Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

Deuxième partie : plan-programme biennal

Programme 7

Affaires économiques et sociales

Sous-programme 6

Population

Objectif : Promouvoir un débat sur les politiques concernant les questions démographiques actuelles et futures, aux niveaux national et international, en vue de permettre aux États Membres de traiter efficacement des questions de population et de développement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| a) Les questions démographiques restent prioritaires dans l'ordre du jour de la communauté internationale | a) Augmentation du nombre de fois où les conclusions sur des questions démographiques résultant des travaux de la Division de la population ont été citées par des responsables gouvernementaux des États Membres |
| b) Sensibilisation accrue de la communauté internationale et des États membres aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement | b) Nombre et pertinence des produits d'autres organismes, fonds, programmes et institutions des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales et régionales utilisant des données ou des conclusions résultant des travaux de la Division de la population et visant à évaluer les progrès accomplis ou à mieux faire comprendre les questions de population qui requièrent encore une attention |
| c) Amélioration de l'accès des responsables gouvernementaux des États Membres, des organisations non gouvernementales, des universitaires et des médias aux informations sur la population, notamment les prévisions et les projections démographiques ainsi que le recueil de World Population Policies | c) Augmentation du nombre et de l'importance des destinataires des publications ou des produits numériques de la Division de la population; accroissement du nombre de visites et de téléchargements effectués sur le site Web de la Division de la population |
| d) Amélioration des connaissances, et de la compréhension, au niveau national, du traitement des questions démographiques | d) Nombre de participants aux activités de formation, y compris aux groupes d'experts, qui font part de l'utilité des documents et des débats |
-

Stratégie

La Division de la population est chargée de l'application du sous-programme. L'objectif sera atteint grâce aux activités suivantes:

- Assurer des services de secrétariat pour des organismes des Nations Unies, en particulier la Commission de la population et du développement, et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
- Faciliter les débats sur les questions clefs ou les questions nouvelles concernant la population en organisant des réunions d'experts ou de représentants des gouvernements;
- Élaborer des études détaillées sur les questions et les tendances démographiques concernant les thèmes ci-après: la fécondité, la mortalité, les migrations internationales et internes, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population, les perspectives démographiques, les politiques démographiques, et la population et le développement;
- Diffuser des informations démographiques et les conclusions générales de travaux menés dans le domaine de la population, au moyen notamment du site Web de la Division de la population;
- Renforcer les capacités de traitement des questions démographiques au niveau national grâce à l'organisation d'ateliers ou à la diffusion de documentation technique telle que des manuels et des logiciels.

Textes adoptés par les organes délibérants*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/190 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 48/121 Conférence mondiale sur les droits de l'homme
- 49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 51/176 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

- 57/299 Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire: mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 58/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/208 Migrations internationales et développement
- 58/218 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement

Résolutions du Conseil économique et social

- 1994/2 Programme de travail dans le domaine de la population
- 1995/55 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 1997/2 Migrations internationales et développement
- 1997/42 Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 1998/7 Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 1999/10 Accroissement, structure et répartition de la population
- 2003/6 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- 2002/1 Conclusions concertées intitulées « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire ».

Déclaration ministérielle faite dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social

- 2002 Contribution de la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, au processus du développement

Résolutions de la Commission de la population et du développement

- 1997/2 Présentation de rapports à la Commission de la population et du développement
- 1997/3 Programme de travail dans le domaine de la population
- 1998/1 Santé et mortalité
- 2000/1 Population, parité et développement
- 2001/1 Population, environnement et développement
- 2002/1 Droits et santé en matière de procréation, y compris le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida)
- 2003/1 Population, éducation et développement
